



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 84/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

PROGRAMMATION PLIE 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté

Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

PROGRAMMATION PLIE 2026

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le protocole 2023/2027 entre Laval Agglomération, l'État et le Département de la Mayenne, les engageant dans la mise en œuvre conjointe du PLIE, signé le 20 février 2024,

Vu la circulaire DGEFP n°301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020,

Vu le courrier de Préfet de région des Pays de la Loire du 09 mars 2022 notifiant au Conseil départemental le montant global des crédits d'intervention FSE + pour la période 2021/2027,

Vu le Plan Départemental de l'Insertion du Conseil départemental de la Mayenne et le Pacte territorial pour l'insertion,

Vu l'avis favorable rendu par le comité de pilotage du PLIE en date du 22 janvier 2026,

Vu les conventions FSE + relatives aux opérations Accompagnement des bénéficiaires du PLIE 2023-2025 n° 202304507 et Chantier avenir 2022-2025 n° 202304514,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions permettant l'accès à l'emploi des publics relevant du PLIE,

Après avis de la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La programmation des actions du PLIE, en annexe de la présente délibération, est validée pour ce qui concerne :

- le cofinancement de Laval Agglomération dans les opérations soutenues par le Fonds Social Européen + : l'accompagnement individualisé des participants PLIE 2026-2027 pour un montant maximum de 114 189,20 euros.
- les opérations réalisées sans le soutien du Fonds Social Européen +, sur l'année 2026, à hauteur de 61 750 euros.

Article 2

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault